

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO.

Délégations de vote :

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

32 - MISE EN PLACE DE COUSSINS BERLINOIS SUR LA RN 134 RUE LOUIS BARTHOU A OLRON SAINTE-MARIE

Madame Maïté POTIN expose que, dans le cadre du plan de revitalisation de la Rue Louis Barthou, les riverains et commerçants s'étaient plaints de la vitesse excessive dans la rue.

Afin de régler ce problème, il a été proposé de créer une zone partagée où les voitures devront rouler au pas. Cette nouvelle règle de circulation donnant priorité aux piétons sera matérialisée par des panneaux réglementaires (panneaux de type B 52) apposés en entrée de rue.

Par ailleurs, afin de contraindre les véhicules à rouler au pas, des coussins berlinois seront mis en place à titre provisoire, avant une rénovation complète de la rue.

A cette fin, la DIRA gestionnaire de la RN 134 a transmis une convention pour valider ces travaux.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 18 décembre 2017.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 22/12/2017




Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017